

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20231008

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six octobre à 19 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Vibraye en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation	MM. CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GERMAIN Martine, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. DUPIN Christian, Mme BRUNEAU Annick, membres suppléants.
18 octobre 2023	
Date d'affichage	
18 octobre 2023	

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 29

Votants : 36

Étaient excusés :

M. BORDEAU Christian donne pouvoir à LEBERT Philippe
M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à DAVID Isabelle
M. CHÉRON Michel
M. DARROY Claude remplacé par son suppléant DUPIN Christian
M. FOUCAULT Yves
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à STERBA Éléonora
M. LABURTHE-TOLRA Benjamin donne pouvoir à LEROY Michel
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à BRIGANT Nicole
M. PARIS Hubert
M. PITOU Jean-Philippe
Mme BESNIER Claire
Mme GAUTIER Cindy donne pouvoir à LEDIEU Christophe
Mme JUMERT Annie remplacée par sa suppléante BRUNEAU Annick
Mme PRIEUR Sergine donne pouvoir à PLUT Jean-Claude
Mme RENARD Candy

Madame GERMAIN Martine est nommée secrétaire de séance.

OBJET : PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ENERGETIQUE AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA REGION PAYS DE LA LOIRE

Vu les statuts de la Communauté de Communes en notamment la compétence Politique du logement et cadre de vie,

Vu la délibération n°20230201 du 23 février 2023 considérant d'intérêt communautaire la Plateforme Territoriale Rénovation Energétique,

Vu la délibération n° 20230225 du 23 février 2023 relative à la candidature auprès de la Région pour la mise en place de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique sur trois ans,

Vu la délibération n° 20230227 du 23 février 2023 relative à la convention financière de la Région pour la mission suivi-animation de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE),

Les membres de la commission Urbanisme et Habitat se sont réunis le 02 octobre 2023. Lors de cette réunion, il a été décidé de prolonger la mission PTRE pour l'année 2024.

La mise en place de la PTRE pour l'année 2024, implique la signature d'un avenant à la convention avec les partenaires financiers. L'avenant à la convention fixe les engagements de chacune partie, les objectifs de réhabilitation et les financements attribués au regard de ces objectifs.

DEPENSES		RECETTES	
Poste	Montant (€)	Structure	Montant (€)
Marché HT	16 350.64 €	SARE (4)	7 395 €
Marché TTC	19 620.77 €	Région Amorçage Part fixe	5 595 €
		Région Amorçage Part variable (8 * 210 €)	1 680 €
		Région Amorçage Bonus (0 * 50 €)	0 €
		Autres Financeurs	
		Reste à charge à la CCVBA	4 950.77 € TTC
TOTAL	19 620.77 €	TOTAL	19 620.77 € TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'avenant à la convention tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 26 octobre 2023

Le Président,

Michel LEROY

